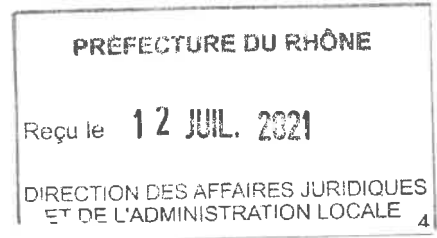


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 juin 2021

Convocation adressée le 10 juin 2021
Compte rendu affiché le 25 juin 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11



L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 juin 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Tristan DEBRAY, Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Yves BEN ITAH à Richard MARION
Corinne SUBAI à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

**Rencontres européennes des anches doubles
Exonération totale de redevance d'occupation**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Les Rencontres européennes des anches doubles se tiendront sur le territoire de la Métropole lyonnaise du 22 au 26 octobre prochain. Ce festival biennal organisé par la fédération française des anches doubles prévoit un programme artistique et culturel riche, tel que des expositions, des ateliers, des masterclasses, des concerts de hautbois et de bassons.

Près de 2.000 personnes sont attendues durant cette période sur différents sites lyonnais, tels que la salle Molière, l'Auditorium de Lyon, l'Ecole nationale de musique de Villeurbanne et en naturellement le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

Le festival en cours d'élaboration sur le site du Conservatoire de Lyon sera agrémenté de différentes manifestations et des concerts.

Des salles du site seront mises disposition des professionnels pour qu'ils puissent exposer et valoriser leurs produits. Sont attendus des luthiers, fabricants, distributeurs, éditeurs, et accessoiristes afin qu'ils rencontrent leur public.

Au vu du caractère exceptionnel de ce festival, il est proposé d'exonérer totalement l'organisateur des frais de mise à disposition des locaux. Le coût global de mise à disposition serait de 12.620 €.

Malgré tout, il est précisé que l'organisateur prend directement en charge les frais de ménage, de gardiennage et de sécurité, inhérent à la mise à disposition des lieux durant sa période de fermeture.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété publique,

Vu la délibération du comité syndical n° 2021-17 du 31 mars 2021,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'exonérer totalement l'organisateur du paiement de la redevance d'occupation des locaux mis à disposition pour l'édition 2021 des rencontres européennes des anches doubles,
- **autorise** la présidente à signer la convention de mise à disposition en relevant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

